

Avis n° HCFP-2020-2 du 14 avril 2020 relatif aux prévisions macroéconomiques associées au programme de stabilité pour l'année 2020 et au deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2020

14/04/2020

Le Gouvernement a saisi le Haut Conseil conjointement sur le programme de stabilité et sur un deuxième projet de loi de finances rectificative (2e PLFR) le 9 avril 2020, puis a procédé à deux saisines rectificatives les 10 et 14 avril afin de tenir compte de nouvelles informations survenues dans l'intervalle car l'incertitude exceptionnellement élevée résultant de la crise sanitaire entraînée par l'épidémie de covid-19 a affecté toutes les prévisions macroéconomiques et oblige à les réviser fréquemment.

Outre les informations communiquées par le Gouvernement, le Haut Conseil s'est appuyé sur les travaux de plusieurs organismes ayant produit des prévisions ou des analyses des effets économiques de la pandémie de Covid-19. Le Haut conseil des finances publiques déclare que la chute de la croissance pourrait dépasser les -8% du PIB en France en 2020 si la situation ne revient pas à la normale, que par ailleurs, la consommation des ménages ne reviendrait vers son niveau usuel qu'à partir de septembre.

De plus, le Haut Conseil souligne que le scénario de finances publiques présenté dans le 2ème projet de loi de finances rectificatives comporte de fortes incertitudes. Le déficit public pourrait être plus dégradé que prévu par le 2ème projet de loi de finances rectificatives et le solde structurel pour 2020, tel qu'estimé par le Gouvernement, resterait à son niveau de 2019.